

Rapport d'orientations budgétaires

25 mars 2022

**Ville
d'Hautmont**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Conformément aux termes de l'article 2 312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission, sont rappelés par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

Ce rapport doit permettre de débattre en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'EPCI dont elle est membre ;*
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;*
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;*

2

En outre cette même loi prévoit pour les communes de plus de 10 000 habitants que le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Cette partie du rapport doit retracer l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient celui-ci par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication.

SOMMAIRE

4 – 8

Une priorité pour 2022 : investir pour relancer l'économie

5 Contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF 2022

7 Les orientations du PLF 2022 concernant les Collectivités

9 – 18

La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2021

10 L'exercice 2021 en chiffres

11 Les éléments budgétaires marquants

13 La situation de la dette et des emprunts garantis

19 – 44

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune

20 Un ambitieux programme d'investissement 2022

21 La nécessité d'optimiser nos niveaux d'épargne pour répondre à nos ambitions

33 Un modèle de financement des investissements qui s'appuie sur une optimisation des ressources propres

36 Programmation des investissements

42 Les orientations budgétaires 2022 en chiffres

PREAMBULE

Encore freinée jusqu'au début du printemps par les contraintes sanitaires, l'économie française s'est bien redressée par la suite. Pour 2022, le Gouvernement compte sur l'investissement à tous les échelons territoriaux pour relancer l'économie.

Les finances des collectivités territoriales ont été impactées par la crise sanitaire, et les communes notamment l'ont traversé avec certes une dégradation de leurs équilibres financiers, mais dans des proportions finalement moins fortes qu'attendu. Elles disposent ainsi des capacités financières pour rebondir et participer au plan de relance.

Le Gouvernement compte d'ailleurs beaucoup sur ces collectivités territoriales sur le front de la relance. Il est attendu de leur part une accélération des programmes d'investissement pour soutenir l'économie.

Peut-on pour autant affirmer que les collectivités peuvent investir avec sérénité avec les moyens dont elles disposent actuellement ? Vraisemblablement non, car l'incertitude pourrait se profiler par la suite. En effet, à la suite des élections présidentielles pourrait très rapidement refaire surface la question du redressement des comptes publics.

Une priorité pour 2022 : investir pour relancer l'économie



Le Gouvernement présente pour 2022 « un budget de relance » resserré sur certaines priorités.

Pour ce dernier budget du quinquennat, l'heure est donc encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ».

Pas de révolution concernant les collectivités territoriales. Le Projet de Loi de Finances pour 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers, une expérimentation de recentralisation du RSA¹ pour les Départements qui le souhaitent ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. La réforme de l'IFER² sur les antennes mobiles ne sera finalement pas retenue au PLF 2022.

La problématique de l'année à venir sera, à l'image des années précédentes, de parvenir à maintenir le niveau quantitatif et qualitatif des services rendus à la population, mais aussi d'assurer la protection nécessaire des familles les plus fragiles en cette période difficile, tout en restant entreprenant en matière d'investissement, et surtout sans faire peser sur les générations futures le poids des décisions d'aujourd'hui.

Cette question ouvre avant tout le débat sur l'évolution de la conjoncture et les tendances pour l'année à venir. L'analyse de la situation des finances locales et plus particulièrement du bloc communal constituera également un élément d'attention particulière qui permettra de mettre en perspective la situation de notre Commune d'HAUTMONT par rapport à son environnement. L'ensemble de ces éléments constituera un facteur essentiel dans les perspectives d'élaboration budgétaire de la Commune pour 2022.

¹ Revenu de Solidarité Active

² Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

1.1 Le contexte économique dans lequel s'inscrit le PLF³ 2022

➤ Environnement macroéconomique : conjonctures, tendances et perspectives

Le Projet de Loi de Finances 2022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance économique. En 2022, le déficit de l'Etat atteindrait 143,4 Milliards d'euros.

La préparation du budget 2022 s'appuie sur une hypothèse de croissance de 3,6 %.

Concernant le déficit public, celui-ci devrait se réduire de 3,5 points de PIB⁴ (-5 % de PIB alors qu'il a atteint -7 % en 2021).

Par ailleurs, le Gouvernement table également sur une diminution sur 2021 de sa dette publique qui pourrait s'établir à 113,5 % du PIB, après avoir connu une hausse marquée en 2020 : 117,5 %.

EN CHIFFRES

Croissance du PIB

2021 : +6,7 %

2022p : +3,6 %

Déficit public :

2021 : -7 %

2022p : -5 %

Inflation :

2021 : 1,8 %

2022p : 1,4 %

5

Pour la Cour des comptes, l'objectif du Gouvernement de ramener le déficit sous les 3 points de PIB en 2027, ne pourra être atteint sans prévoir chaque année 9 milliards d'euros d'économies supplémentaires par rapport à la trajectoire observée entre 2010 et 2019.

Toujours selon la Cour des Comptes, la prochaine Loi de Programmation de la dette française, qui doit être adoptée à l'automne 2022, devra réviser la trajectoire actuelle pour l'aligner sur celles des partenaires européens de la France. Cette révision impose l'adoption de réformes dans 5 secteurs

³ Projet de Loi de Finances

⁴ Produit Intérieur Brut

clés/ le système des retraites, l'assurance maladie, la politique de l'emploi, les minima sociaux et la politique du logement.

➤ Focus sur l'état des finances locales en 2021

« les collectivités locales en besoin de financement pour la première fois depuis cinq ans »

En 2020, année de crise sanitaire, les collectivités locales ont enregistré un besoin de financement de -0,4 milliards d'euros, après 5 années consécutives en capacité de financement. Les situations sont cependant très différentes d'un niveau de collectivité à l'autre.

Régions :

*-2,3 milliards d'euros
de besoin de
financement*

Départements:

*-0,1 milliards d'euros
de besoin de
financement*

Bloc communal :

*+2 milliards d'euros
de capacité de
financement*

EN CHIFFRES

***-1,6 % de baisse des
recettes de
fonctionnement***

***+ 0,2 % de hausse des
charges de
fonctionnement***

***-10,8 % de baisse de
l'épargne brute***

***-13,7 % de baisse des
dépenses
d'investissement***

Une diminution des recettes de fonctionnement qui touche essentiellement les recettes tarifaires, alors que la fiscalité se maintient et les subventions progressent.

Une progression des dépenses de fonctionnement marquée par les dépenses d'intervention et le personnel, alors que le poste « achats » a lui diminué traduisant la mise en veille de certains services et équipements.

Une baisse des recettes de fonctionnement et une hausse des charges qui provoquent un effet ciseau conduisant à une forte contraction des niveaux d'épargne.

Un niveau d'investissement en baisse qui reflète la contraction des dépenses d'investissement du bloc communal principalement.

1.2 Les orientations du PLF 2022 concernant les collectivités

Pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes. Ce PLF mouture 2022 est moins dense en dispositions que les Projets de Loi de Finances des années précédentes. Les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités.

Les mesures du PLF 2022 qui concerneront au premier chef les collectivités sont reprises ci-dessous.

▪ **Une stabilité du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

Les dotations de l'Etat sont stabilisées à leur niveau de 2021, soit une enveloppe de 28,6 milliards d'euros.

En revanche, et comme chaque année pourrait-on désormais dire, la seule évolution viendra des DSU⁵ et DSR⁶ qui verront leur enveloppe évoluer chacune de 95 millions d'euros.

▪ **Un soutien particulièrement élevé à l'investissement local :**

1,046 milliards d'euros inscrits au PLF⁷ au titre de la DETR⁸ et 150 millions au titre de la DPV⁹. A cela s'ajoute l'abondement exceptionnel de 350 millions d'euros à la DSIL¹⁰ afin de financer les opérations des collectivités prévues dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

⁵ Dotation de Solidarité Urbaine

⁶ Dotation de Solidarité Rurale

⁷ Projet de loi de Finances

⁸ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

⁹ Dotation Politique de la Ville

¹⁰ Dotation de Soutien à l'Investissement Local

▪ **Les autres mesures de soutien financier aux collectivités :**

Le Gouvernement a décidé de doubler la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, passant de 10 millions d'euros en 2021 à 20 millions d'euros en 2022.

Des dispositions visant à définir les modalités de la recentralisation du financement du RSA¹¹ sont également prévues. Pour rappel, une expérimentation doit durer 5 ans avec la Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} janvier 2022, avant une éventuelle recentralisation élargie aux autres départements.

▪ **Pas de réforme de l'IFER¹² :**

La réforme de l'IFER sur les antennes relais de téléphonie mobile est enterrée et les dotations devraient rester globalement stables.

¹¹ Revenu de Solidarité Active

¹² Imposition Forfaitaire des Entreprises Réseaux

▪ **Une mini-réforme des indicateurs financiers :**

La suppression de la Taxe Habitation, la baisse de la moitié de la CVAE¹³, la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, a modifié en profondeur le panier de recettes des collectivités du bloc communal et des départements.

Ceci a rendu nécessaire, à compter de 2022, une évolution des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscal).

Cela signifie notamment que le potentiel financier communal inclura de nouvelles impositions (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxes sur les pylônes électriques, ...).

Ces évolutions seraient introduites de façon très progressive avec un horizon fixé à 2027.

¹³ Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La situation budgétaire de la Commune à la clôture de l'exercice 2021



(A défaut d'indication contraire, l'ensemble des éléments chiffrés présenté est consolidé)

L'exercice 2021 est marqué par les séquelles de la crise sanitaire, son confinement et le ralentissement de l'économie.

Outre des retards qui ont pu s'accumuler pour certains projets, il faut ajouter un impact très marqué de la hausse du cours des matières ou encore des pénuries, qui engendrent de fortes hausses des coûts.

Avant d'envisager les orientations budgétaires nécessaires à la préparation du budget 2022 au regard du PLF¹⁴ et de l'impact qu'il présente pour les finances locales, il est proposé un état des lieux des situations budgétaire et financière actuelles de la Commune, au travers des différents ratios et éléments chiffrés qui permettent de l'apprécier. Cette analyse constitue un préalable essentiel à la détermination des orientations budgétaires de la Commune pour les années à venir.

9

¹⁴ Projet de Loi de Finances

2.1 L'exercice 2021 en chiffres

Budget 2021 :
49,06 M €

*dont 40,20 % de
fonctionnement
(19,72 M €)*

*dont 59.80%
d'investissement
(29.34 M €)*

**Taux de réalisation du
budget fonctionnement:**

*Dépenses réelles:
93,12 %*

*Recettes réelles :
93,19 %*

**Taux de réalisation du
budget investissement :**

*Dépenses réelles:
53 %*

*Recettes réelles :
84,79 %*

Fiscalité :
+6 % de produit fiscal

Dotations :
*+1,1 % / 2020
(+2,12 % au titre de la
seule DSU)*

**Budget investi
en 2021 :**

8,40 M €

**Financement des
investissements :**

*Ressources propres :
100 %*

Epargne :

Brute : 5,48 M €

Nette : 2,9 M €

Recours à l'emprunt :

Aucun

Endettement :

*Taux endettement :
166 %*

*Capacité désendettement :
5,6 ans*

2.2 Les éléments budgétaires marquants de l'exercice 2021

▪ L'analyse présente ici les données de N-1 (2020), mais aussi N-2 (2019). L'exercice 2020 a été « tronqué » par la crise sanitaire, modifiant significativement et ponctuellement l'exécution budgétaire. Il n'est pas pertinent dans ces conditions de comparer les budgets 2021 et 2020. Le dernier exercice budgétaire « normal » étant celui de 2019, la comparaison des données budgétaires s'effectue ici entre les exercices 2021 et 2019. Néanmoins pour être tout à fait complet et totalement transparent, les chiffres 2020 sont également donnés à titre indicatif.

▪ Evolution des dépenses de fonctionnement :

<i>Chapitre</i>	<i>Libellés</i>	<i>Réalisé 19</i>	<i>Réalisé 20</i>	<i>Réalisé 21</i>	<i>Ecart 19/21</i>	<i>Ecart 20/21</i>
011	Charges à caractère général	4 743 942,20	3 934 888,28	4 780 966,16	0,78%	22%
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 598 335,33	3 920 600,89	11,08%	9%
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 244 900,01	3 400 203,15	-17,11%	5%
66	Charges financières	840 081,69	790 741,94	602 171,08	-28,32%	-24%
67	Charges exceptionnelles	10 790,00	22 893,20	156 361,20	1349,13%	583%
TOTAL		13 226 328,97	11 591 758,76	12 860 302,48	-2,77%	+10,94%

11

<i>Chapitre</i>	<i>Libellés</i>	<i>Réalisé 19</i>	<i>Réalisé 20</i>	<i>Réalisé 21</i>	<i>Ecart 19/21</i>	<i>Ecart 20/21</i>
011	Charges de fonctionnement courant	4 743 942,20	3 934 888,28	4 780 966,16	0,78%	22%
012	Charges de personnel	3 529 482,71	3 598 335,33	3 920 600,89	11,08%	9%
65	Charges de gestion courante	4 102 032,37	3 244 900,01	3 400 203,15	-17,11%	5%
TOTAL CHARGES DE GESTION		12 375 457,28	10 778 123,62	12 101 770,20	-2,21%	12%

➔ Des dépenses réelles de fonctionnement qui diminuent de 2,77 % par rapport à l'exercice 2019.

Les charges de gestion diminuent à elles seules de 2,21 %. La hausse des charges de personnel, qui s'explique par la création et la montée en puissance d'un nouveau service qu'est celui de la Police Municipale, est compensée par la maîtrise des charges de fonctionnement courant et des charges de gestion courante.

➔ Autre diminution à relever, celle des charges financières (-28,3 %), représentative de la poursuite du désendettement engagé.

▪ Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellés	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Ecart 19/21	Ecart 20/21
70	Produits d'activité des services	262 287,26	248 673,17	342 349,28	30,52%	37,67%
73	Fiscalité directe et indirecte	6 859 308,31	6 904 736,85	7 281 000,00	6,15%	5,45%
74	Dotations et participations	10 924 735,63	10 933 951,49	10 590 096,33	-3,06%	-3,14%
75	Produits de gestion courante	137 833,27	79 465,80	105 178,10	-23,69%	32,36%
76	Produits financiers	3,00	2,70	2,70	-10,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	7 314 821,70	1 088,91	22 504,90	-99,69%	1966,74%
TOTAL		25 539 427,52	18 190 086,48	18 396 123,35	-27,97%	1,13%

➔ Des recettes réelles de fonctionnement qui diminuent également entre 2019 et 2021. Cette diminution résulte essentiellement des produits exceptionnels 2019, élevés en raison de cessions réalisées pour 7,31 millions d'euros.

▪ Evolution du niveau d'épargne :

La clôture de l'exercice 2021 fait apparaître une épargne brute de 5,48 millions d'euros, en hausse de 10,48 % par rapport à l'exercice 2019 (pour mémoire 4,96 millions d'euros). L'épargne nette progresse quant à elle de 38,1 % pour s'établir à 2,9 millions d'euros.

Il est à noter que ce calcul d'épargne a été réalisé en neutralisant l'impact du transfert d'emprunt du budget principal au budget annexe Port à Sec mis en œuvre durant l'exercice 2021 (conformément à la délibération prise le 28 avril 2021). L'impact de cette écriture comptable exceptionnelle était de nature à présenter une CAF nette négative, non représentative de la situation réelle. Pour garantir transparence et fiabilité des comptes, nous nous sommes rapprochés des services de la Direction Générale des Finances Publiques, qui nous a conseillé de neutraliser cette écriture, comme l'indique le contenu du mail ci-dessous : « *L'objectif du calcul de la CAF nette est de déterminer la capacité de l'entité à financer ses investissements par ses ressources propres. Le mouvement qui a eu lieu en 2021 n'est pas un remboursement d'emprunt mais un transfert vers un budget annexe. Donc à mon sens il faudrait le neutraliser. Cela étant, cette neutralisation ne sera pas effectuée par les outils d'analyse financière lorsqu'ils prendront en compte les comptes de gestion de l'exercice 2021. Il faudrait donc je pense que vous disposiez des deux calculs et il faudra, à chaque fois que la CAF nette sera utilisée, justifier de ce chiffre exceptionnel.* »

▪ Investissement 2021 :

Un montant investi en 2021 qui s'élève à 8,4 millions d'euros, soit une progression de l'ordre de 37,3 % par rapport à l'exercice 2019, marquant la montée en puissance de la Commune dans la mise en œuvre de sa programmation pluriannuelle d'investissement.

▪ Dettes 2021 :

Une diminution de 6,31 % de la part du budget d'investissement consacrée au remboursement de la dette, résultat d'un désendettement amorcé.

2.3 La situation de la dette et des emprunts garantis

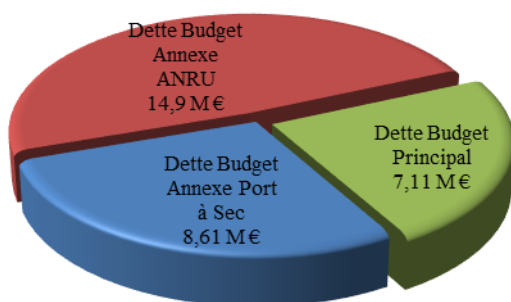
Pour rappel, il s'agit de l'analyse consolidée de la dette communale.

L'année 2021 constitue une année particulière concernant la dette puisque, conformément à la délibération du 28 avril 2021, un emprunt a été transféré du budget ville sur le budget annexe du Port à Sec, et ce afin de présenter une image financière plus fidèle de la répartition de la dette entre les budgets.

13

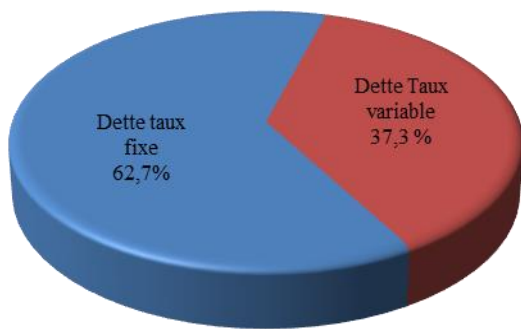
➤ Structure de la dette :

▪ Répartition de la dette entre les budgets :



La dette la plus importante concerne l'ANRU (48,7 % du poids de la dette), suivie de celle du Port à Sec (28,1 %), et enfin le Budget Principal (23,2 %). Ce constat confirme la nécessité de consolider les éléments de la dette pour refléter fidèlement le niveau de l'endettement.

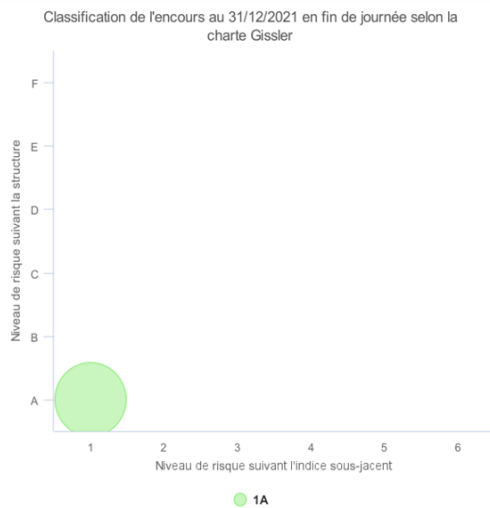
▪ Risque de la dette : (en %)



La dette est majoritairement à taux fixe, avec un taux moyen de 2,67 %, ce qui demeure élevé au regard des taux actuels.

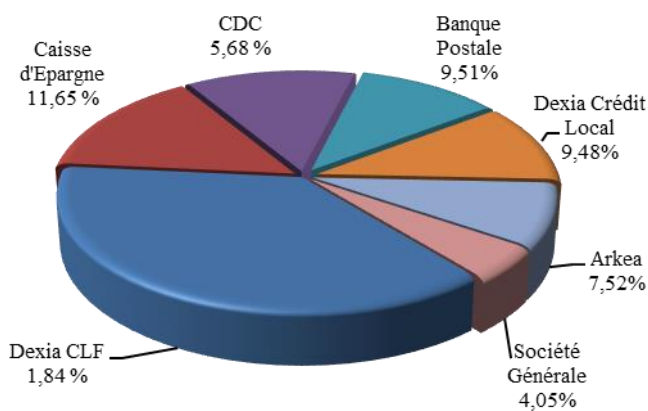
Le taux moyen de la dette variable est au 31 décembre 2021 de 0,93 %.

Au regard des taux actuels qui demeurent encore bas, il sera proposé d'étudier l'intérêt d'une renégociation d'une partie de la dette.



Il est à noter également que l'ensemble des emprunts est classé A1 sur la charte de Gissler, synonyme d'une absence totale de risque, comme le rappelle le graphique ci-contre.

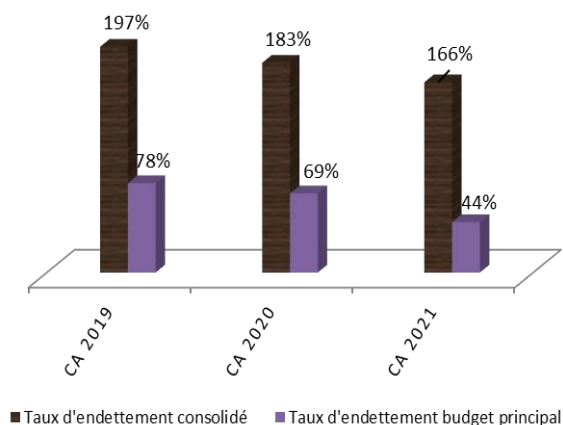
▪ Répartition de la dette entre les établissements prêteurs : (en %)



➤ Ratios d'endettement :

L'analyse du taux d'endettement et de la capacité de désendettement ne peut être cohérente que si elle reflète fidèlement le poids de la dette. Se borner à mesurer ces indicateurs sur le seul budget principal ne permet pas de refléter fidèlement l'endettement, puisque 76,8 % de la dette est supportée par les 2 budgets annexes (Port à Sec et ANRU).

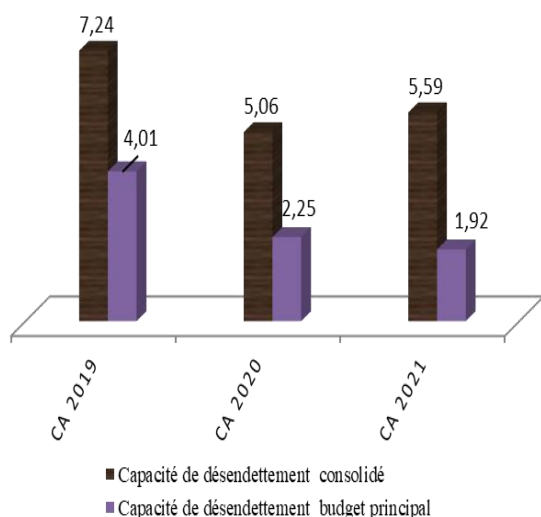
▪ Taux d'endettement (en %) :



Le taux d'endettement du budget principal est de 44 % ce qui est satisfaisant, mais en le consolidant de la dette des budgets annexes, ce taux d'endettement passe à 166 %. (pour mémoire la moyenne de la strate est de l'ordre de 77 / 80 %). Certes depuis 2019 elle tend à diminuer, signe que l'absence de recours à l'emprunt opéré ces 2 dernières années commence à apporter des résultats, mais le chemin reste encore long.

15

▪ Capacité de désendettement (en années):



De la même manière, l'analyse de la capacité de désendettement relative au seul budget principal est très satisfaisante (de l'ordre de 1,9 ans). Mais consolidée, cette capacité de désendettement, bien que toujours correcte, se dégrade pour atteindre les 5,6 ans. Nous pouvons considérer qu'au-delà de 6 années, la situation se dégrade et qu'elle devient préoccupante au-delà de 11 ans. L'absence de recours à l'emprunt ces dernières années, cumulée à une progression de notre épargne brute, va permettre sur les prochains exercices de réduire cet indicateur.

➤ **La situation de la dette garantie par la Commune à la clôture de l'exercice 2021 :**

La Ville est sollicitée pour garantir des emprunts au profit d'organismes publics ou privés. Les garanties sont une forme d'intervention très fréquente des collectivités.

En tant qu'engagement hors bilan, les garanties d'emprunt ne représentent qu'une dette potentielle. Elles ne coûtent rien tant que l'emprunteur honore ses engagements.

EN CHIFFRES

Encours garanti au 31/12/2021:
79,18 M €
(-7,15 % par rapport à 2020)

Aucune nouvelle garantie accordée en 2021

L'exercice 2021 n'a enregistré aucune nouvelle demande de garantie d'emprunt.

La gestion des emprunts garantis nécessite de distinguer les garanties accordées aux personnes morales de droit public (soumises à aucune disposition particulière) et les garanties accordées aux personnes morales de droit privé (soumises aux dispositions de la loi du 05/01/1988 dite « Loi Galland »). Cette loi impose aux collectivités le respect de trois ratios prudentiels cumulatifs, conditionnant l'octroi de la garantie.

**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC**

	Capital initial garanti (M €)	CRD (M €) au 31/12/2021	Nombre de dossiers par taux de garantie
Société d'HLM Promocil	76,44	60,31	100%
TOTAL GARANTI	76,44	60,31	142

**EVOLUTION DES GARANTIES ACCORDEES
AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE**

	Capital initial garanti (M €)	CRD (M €) au 31/12/2021	Nombre de dossiers par taux de garantie
Habitat du Nord	23,53	19,57	100%
TOTAL GARANTI	23,53	19,57	24

▪ Respect des ratios prudentiels de la « Loi Galland » :

Ratio prudentiel n°1 :

« La règle du potentiel de garantie »

La Commune ne peut pas garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement (articles L2252-1 et D1511-32 du CGCT¹⁵).

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent au 31/12/2021 à 18,39 millions d'euros. La Commune peut donc garantir à hauteur de 9,19 millions d'euros.

Ce ratio prudentiel n°1 est respecté, puisque la Commune a accordé des garanties à hauteur de 77,5 % de sa capacité à le faire.

Ratio prudentiel n°2 :

« La règle de division du risque »

Aucun débiteur ne peut disposer d'une couverture excédant 10 % de la capacité à garantir de la Commune (articles L2252-1 et D1511-34 du CGCT). Cette règle vise à limiter la concentration du risque sur un même organisme.

	Annuités garanties au 31/12/21 par débiteur	Capacité de garantie de la Commune par tiers (en M €)
Habitat du nord	767,6 K €	1,42

Ce ratio n°2 est respecté puisque l'annuité garantie est inférieure au seuil des 10 %.

Ratio prudentiel n°3 :

« La règle du partage de risque »

La part d'un emprunt susceptible d'être garanti par la Commune est fixée à 50 % du montant de l'emprunt (articles L2252-1 et D1511-35 du CGCT). Il existe cependant des exceptions :

- 80 % maximum pour les opérations d'aménagement sous réserve des deux premiers ratios.
- 100 % pour les opérations d'aménagement situées dans les zones dites « tendues » caractérisées par un important déséquilibre entre l'offre et la demande de logements depuis 2013, mais aussi pour les opérations de construction, d'acquisition et d'amélioration des logements réalisées par des organismes HLM ou des SEM. C'est le cas des garanties accordées à 100% par la Commune, ce 3^{ème} ratio est donc également respecté.

¹⁵ Code Général des Collectivités Territoriales

Éléments à retenir de la situation budgétaire et financière de la Commune à la clôture de l'exercice :

Les niveaux d'épargne à la fin de l'exercice 2021 ont progressé par rapport à l'exercice 2019 (dernier exercice avant la crise Covid permettant une comparaison pertinente), synonyme d'une gestion rigoureuse de la municipalité.

Les ratios d'endettement et indicateurs sont certes importants, héritage d'une gestion antérieure où l'emprunt a été largement sollicité, mais ils sont en baisse, signe là encore d'une gestion rigoureuse où ambition ne rime pas avec dégradation de la situation financière.

En fonctionnement, les réalisations collent aux prévisions, tant en dépenses (93,12 %), qu'en recettes (93,19 %).

En investissement, les crédits ont été consommés à hauteur de 53 % en dépenses et de 84,79 % en recettes. La réalisation des investissements devrait s'accélérer sur 2022.

La mise en place d'un PPI¹⁶ adapté à la réalité du calendrier opérationnel permettra de contrôler la réalisation du budget sur la durée du mandat.

L'exercice 2022 devra être abordé en tenant compte à la fois de la nécessité de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver un niveau d'épargne suffisant à financer le remboursement de la dette, mais aussi à autofinancer les investissements. Les ressources propres : cessions, subventions, devront être optimisées et recherchées chaque fois que cela sera possible afin de compléter le financement, car le recours à l'emprunt est proscrit au regard du taux d'endettement actuel et de la capacité de désendettement.

¹⁶ Plan Pluriannuel d'Investissement

Les orientations et perspectives budgétaires de la Commune

La Commune poursuivra l'objectif de concilier, effort d'investissement en faveur de l'attractivité du territoire communal, renforcement des actions de proximité en faveur de la population, et sérénité de sa situation financière dans un contexte d'économie et de rigueur qui est devenu la norme.

Il faudra se montrer rigoureux sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte où les recettes ne sont pas dynamiques, afin d'optimiser notre niveau d'épargne. En effet ce niveau d'épargne constituera une source essentielle du financement de nos investissements, puisqu'il sera proposé à travers ce Rapport d'Orientation Budgétaire, de ne pas recourir à l'emprunt. L'optimisation de nos ressources propres, subventions d'équipement en tête, sera également essentielle.

19

Les principales orientations en matière de préparation budgétaire pour 2022 devront donc être :

- **Un nouvel effort en matière de diminution des taux d'imposition communaux**
- **Une optimisation de nos niveaux d'épargne brute et nette ; en s'appuyant sur une maîtrise des charges de gestion**
- **L'optimisation de nos ressources propres pour se montrer ambitieux en investissement sans pour autant recourir à l'emprunt**

3.1 Un ambitieux programme d'investissement pour 2022

Scolaire :

Budget 2022 :
1,18 M €



Rénovation et entretien du patrimoine :

Budget 2022 :
2,07 M €



Rénovation Urbaine et Grands projets :

Budget 2022 :
2,83 M €



Culture, Sport, Numérique :

Budget 2022 :
1,17 M €



Sécurité Publique :

Budget 2022 :
256,2 K €



Moyens généraux :

Budget 2022 :
117,9 K €



L'exercice 2022 devrait donc être marqué par un accroissement de l'activité de nos services en matière de dépenses d'équipement, un recalibrage du Plan Pluriannuel d'Investissement, et une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 7,6 Millions d'euros.

3.2 La nécessité d'optimiser nos niveaux d'épargne pour répondre à nos ambitions

L'épargne brute se veut la synthèse entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'optimisation de ces deux sections est donc essentielle pour faire progresser l'épargne.

➤ Perspectives d'évolution du fonctionnement pour 2022 :

▪ Les orientations en matière de recettes de fonctionnement :

EN CHIFFRES

Fiscalité directe locale :

Proposition de baisse de 0,5 %
sur la Taxe Foncière Bâtie et
Non Bâtie

Taux 2021 pour mémoire :
Taxe Foncière Bâtie : 25,13 %
*(hors taux départemental)
Taxe Foncière Non Bâtie: 78,09 %*

Fiscalité indirecte :

1,4 M €

*Attribution de compensation de la
CAMVS : 1,02 M €
Dotation de Solidarité
Communautaire : 116,7 K €
Fonds Péréquation Intercommunale
et Communale : 268,4 K €*

- Un produit fiscal stable :

La compensation progressive de la Taxe d'Habitation pour les 20 % restants de la population se poursuivra en 2022 et sera compensée à l'euro près.

Quant aux taux d'imposition, la Commune n'actionnera pas ce levier et ira même plus loin puisqu'elle appliquera une nouvelle diminution de ses taux d'imposition de taxe Foncière Bâtie et non Bâtie.

En l'absence d'état de notification des bases pour 2022, le produit fiscal attendu est reconduit à l'identique de celui de 2021.

Concernant la fiscalité indirecte, versée par la CAMVS, elle devrait rester stable en 2022.

EN CHIFFRES

**Dotations et participations
attendues**
8,6 M €

dont la DGF :

Part forfaitaire :
3,08 M € (stable)

Part DSU :
4,32 M € (+ 1%)

*Part DNP (Dotation Nationale de
Péréquation) :*
211 K € (stable)

**dont les dotations de
compensation :**

*au titre de la
des exonérations sur taxes locales*
637,5 K €

dont les participations
370 K €

*Principaux partenaires
sollicités :*
*L'Etat et ses services (CAF,
,...),
la CAMVS
le Département
la Région*

- Une progression mesurée des dotations :

Le Gouvernement a annoncé au travers du PLF¹⁷ 2022 une augmentation des dotations de péréquation (90 M € pour chacune des deux dotations de péréquation DSU¹⁸ et DSR¹⁹). La Commune d'Hautmont est bénéficiaire de la DSU et s'appuiera pour la construction du budget sur une hausse de l'ordre de 1 % de celle-ci. Les autres composantes de la DGF²⁰ seront reconduites à l'identique de 2021.

Les dotations de compensation devraient être stables et seront reconduites pour les mêmes montants dans le cadre de la préparation budgétaire 2022, dans l'attente de la communication des chiffres définitifs.

En matière de participations et subventions de fonctionnement, la Ville compte sur ses participations habituelles, notamment celles de la CAF²¹.

Il n'est pas utile de rappeler toute l'importance de déposer chaque fois que cela est envisageable un dossier, ces aides pouvant contribuer au développement des actions en faveur de la population, mais aussi libérer des crédits de recettes supplémentaires au profit d'une hausse de l'épargne. Cette ressource devrait être reconduite dans des proportions sensiblement équivalentes à 2021.

¹⁷ Projet de Loi de Finances

¹⁸ Dotation de Solidarité Urbaine

¹⁹ Dotation de Solidarité Rurale

²⁰ Dotation Globale de Fonctionnement

²¹ Caisse d'Allocations Familiales

EN CHIFFRES

**Recettes attendues des services
pour 2022 :**
210,7 K €

Principaux produits des services :

Cantines scolaires

Garderies périscolaires

Ecole de musique, arts plastiques

Centres de loisirs

.....

- Une politique tarifaire stable :

La politique tarifaire constitue une source de recettes et un levier qui peut être actionné pour assurer une rentrée d'argent supplémentaire, ou au contraire aider davantage les familles.

Il n'y a pas pour l'exercice à venir de perspectives d'évolution haussière de la politique tarifaire. Il serait d'ailleurs délicat dans le contexte actuel de faire peser davantage sur les familles.

▪ Les orientations en matière de charges de fonctionnement pour l'exercice 2022 :

Il faudra apporter une attention particulière aux charges de gestion, et notamment les deux plus importants postes de dépenses :

- Les charges de fonctionnement courant du chapitre 011

Ce postulat est d'autant plus difficile que l'évolution mécanique de certaines charges telles que les fluides pourront conduire à une hausse de l'enveloppe budgétaire du chapitre 011 « Charges de fonctionnement courant ». Aussi les seules hausses qui pourront être envisagées sur ce chapitre seront celles liées à l'énergie.

- Les charges de personnels du chapitre 012

« Les charges de gestion »

Elles correspondent aux charges directement liées à l'activité de la Commune. Elles sont aussi les plus importantes et les plus difficilement maîtrisables.

Il s'agit :

- Du chapitre 011 « charges de fonctionnement courant »
- Du chapitre 012 « charges de personnel »
- Du chapitre 65 « subventions et participations versées »

- Une maîtrise forte des charges de gestion :

Une stabilité des charges de fonctionnement
courant à périmètre constant:

**Budget 2022 prévisionnel du
chapitre 011 :**

4,7 M €

L'effort d'investissement sans recours à l'emprunt nécessite d'optimiser le niveau de notre épargne. Pour y parvenir, en l'absence d'un réel dynamisme des recettes de fonctionnement, est de maîtriser l'évolution des dépenses. C'est à ce titre que pour 2022, il est préconisé de rester sur une enveloppe équivalente à celle consommée en 2021. Seuls les budgets liés aux fluides feront l'objet d'une inscription supplémentaire au regard de la hausse du coût de l'énergie.

Un travail sera également mené avec les services sur l'optimisation de la commande publique et la mutualisation lorsque cela s'avèrera pertinent pour la Commune.

Une stabilité des subventions
et participations versées

Budget aux associations :

705 K €

Subventions au CCAS :

355 K €

Subvention à la Caisse des Ecoles :

275 K €

Démocratie participative :

50 K €

Il n'est pas question de réduire le soutien au tissu associatif local et le budget 2022 sera reconduit à l'identique de 2021.

Pour autant, ce chapitre ne peut être exclu de la réflexion sur la maîtrise des coûts de fonctionnement. La logique poursuivie devrait être de regarder, pour toutes les interventions de soutien financier de la Commune, à la fois l'intérêt à agir en termes d'attractivité, mais également l'intérêt général pour la population.

Concernant le subventionnement du CCAS ; ce dernier a sollicité pour 2022 une subvention équivalente à celle de 2021 ; il est proposé d'y accorder une suite favorable.

Quant à la Caisse des Ecoles, le montant de la subvention sollicitée est inférieur de 8,3 %, et s'élève à 275 K € pour l'exercice à venir. Il est proposé de procéder à cette inscription sur le budget de la Ville.

Enfin le programme municipal prévoit la mise en œuvre d'une nouvelle politique au travers de la démocratie participative. Une enveloppe de 50 K € par an avait été évaluée. Il est proposé de procéder à cette inscription au budget 2022.

Une évolution maîtrisée et justifiée
de la masse salariale

**Budget 2022 prévisionnel du
chapitre 012 :**

4,5 M €

Ce poste constitue un levier incontournable dans l'optique d'une maîtrise des charges de fonctionnement. Il y a ici un véritable enjeu en matière de gestion des ressources humaines et de prospective RH pour les années à venir.

La collectivité maintient une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines en déclinant un plan d'actions qui se base sur trois facteurs majeurs :

→ les mutations structurelles : besoins nouveaux d'expertise et de pilotage,

évolutions d'organisation et de gestion (protection des données, numérisation, mutualisation, etc.).

→ les évolutions conjoncturelles : transfert de personnels, transformation de la structure des effectifs, réformes et mesure faisant apparaître des besoins d'évolution des qualifications et des compétences individuelles et collectives, contraintes budgétaires.

→ les problématiques de ressources humaines en tant que telles : pénibilité et usure au travail, allongement des carrières, maîtrise de la masse salariale depuis de nombreuses années, favoriser les demandes de mobilités en interne et la montée en compétences des agents en activité, démographie des effectifs et gestion des départs en retraite, etc.

L'objectif de la collectivité est d'optimiser les ressources humaines dans le cadre du contexte budgétaire tout en développant dans la durée un service de qualité à la population. La politique Ressources Humaines se doit d'anticiper l'impact des réformes, d'adapter les modes de gestion des ressources humaines, d'enrichir et de valoriser les compétences des agents.

*Actions mises en place ou renforcées pour
l'année 2022*

- Accompagnement individuel et collectif des services et agents au quotidien ;
- Réunions bimensuelles à l'initiative de la Direction Générale avec les différents responsables des services ;
- Priorité donnée aux mobilités internes en fonction des besoins identifiés dans les services ;
- Amélioration des conditions de travail grâce à un travail prévu en 2022 sur la qualité de vie au travail ;
- Rédaction d'une charte de vie et d'organisation du travail en concertation avec les différents services ;
- Mise en place du télétravail pour les services et activités pouvant y prétendre tout en rendant un service de qualité à la population ;

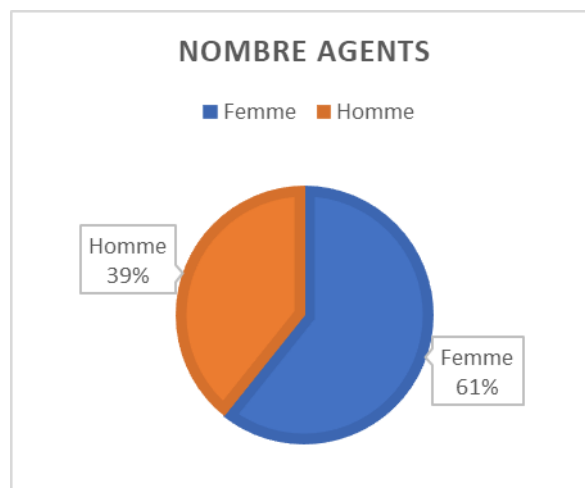
*Structure des effectifs
au 31/12/2021*



98,79 ETP

Dont 75 titulaires

Dont 37 contractuels



L'augmentation du nombre d'agents titulaires s'explique, avant tout, par la création d'un service de Police Municipale qui dénombre six agents recrutés durant l'année 2021.

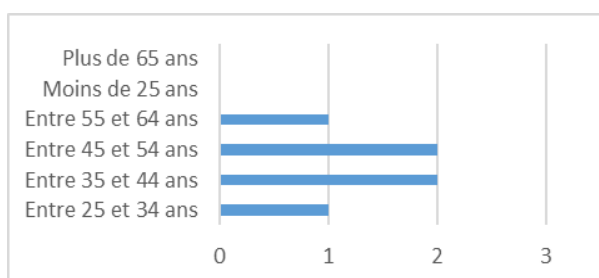
Concernant les contrats aidés, ils sont portés par le Centre Communal d'Action Social et nous pouvons recenser dix contrats en Parcours Emploi Compétences au 1^{er} janvier 2022.

Il convient également d'indiquer le recrutement de 23 agents en activité d'accroissement temporaire d'activité et 80 agents saisonniers durant l'année afin d'assurer le service de surveillance de la restauration scolaire, la garderie, les écoles municipales, les accueils de loisirs sans hébergement durant l'été.

*Répartition des agents
par filière*

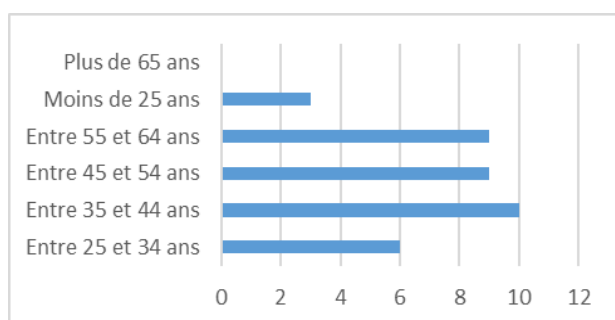
Filière police municipale

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Agents de Police Municipale	6
Total	6



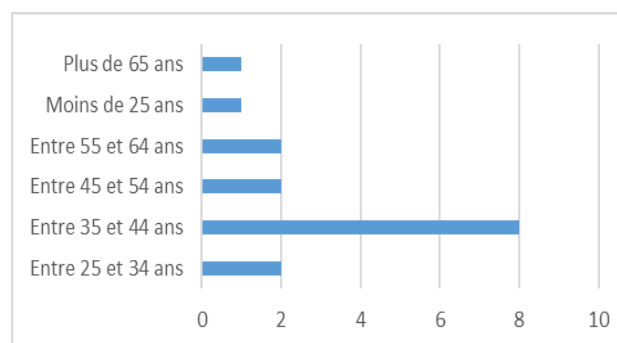
Filière administrative

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Adjoint Administratifs Territoriaux	28
Attachés Territoriaux	8
Rédacteurs Territoriaux	1
Total	37



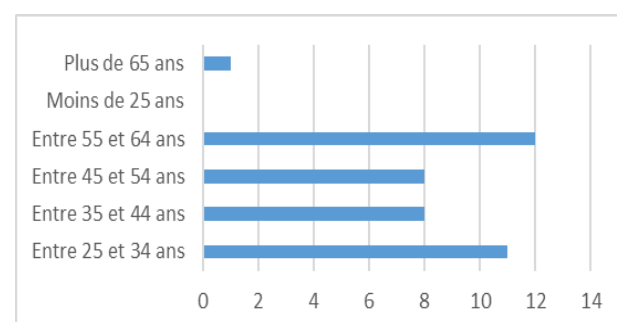
Filière culturelle

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Adjoint Territoriaux du Patrimoine	2
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	14
Total	16



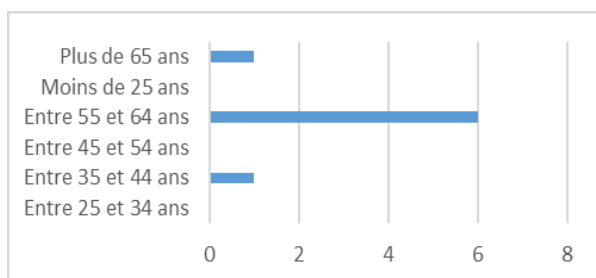
Filière technique

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Adjoint Techniques Territoriaux	39
Agents de Maîtrise Territoriaux	1
Total	40



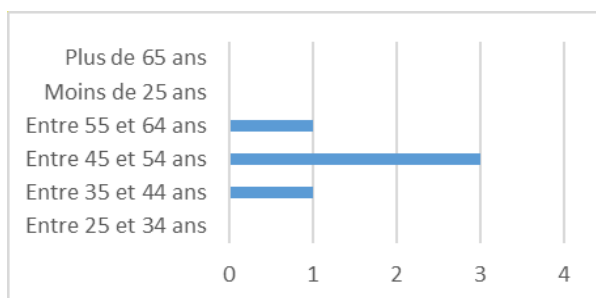
Filière médico-sociale

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	6
Educateurs Territoriaux de jeunes enfants	1
Psychologues Territoriaux	1
Total	8

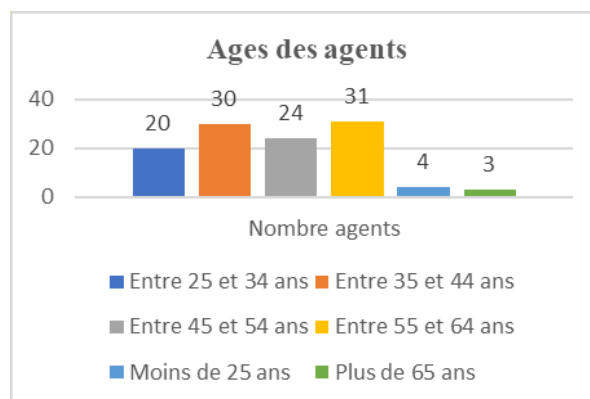


Filière animation

Libellé Cadre emploi	Nombre agents
Adjoints Territoriaux d'animation	5
Total	5



Pyramide des âges



La pyramide des âges constitue un outil de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) qui permet, au regard de la structure actuelle de l'effectif, d'adapter les politiques ressources humaines de la collectivité et contribue à l'élaboration d'une stratégie organisationnelle à moyen et long termes. Elle met également en lumière les départs prévisibles, donnée essentielle pour prévoir et anticiper les départs à la retraite à venir.

28

Les avantages en nature

	2018	2019	2020	2021
Logement convention avec astreintes	15 676,51 €	17 084,04 €	18 233,76 €	20 057,14 €
Nombre d'agents concernés	9	9	10	10

L'état annuel des indemnités d'élus au titre de l'année 2021 (Article L.2123-24-1-1 du CGCT)

Nom et prénom de l' élu	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjours...)	Avantages en nature (véhicule, logement...)
BOUDINA Malika	16 382,16 €	-	-
DIREZ Philippe	4 667,28 €	-	-
DUFOUR Stéphane	16 382,16 €	-	-
FLINOIS Marie-Catherine	16 382,16 €	-	-
GIGAREL Christophe	16 382,16 €	-	-
GIGAREL Caroline	16 382,16 €	-	-
LARROQUE Antony	16 382,16 €	-	-
LARVOR Geneviève	16 382,16 €	-	-
MARTIN Olivier	4 667,28 €	-	-
VAN CAUWENBERGE Aude	16 382,16 €	-	-
WASTERLAIN Didier	16 382,16 €	-	-
WILMOTTE Stéphane	41 898,12 €	131,89 €	-

Rémunération brute moyenne par catégorie et par filière

Filières	Rémunération brute moyenne par ETP rémunéré
Administrative	2 090,89 €
Technique	2 121,94 €
Police	3 324,56 €
Animation	1 808,26 €
Culturelle	2 257,67 €
Medico-sociale	2 035,49 €

	Rémunération brute moyenne par ETP rémunéré
Catégorie A	3 223,14 €
Catégorie B	3 179,21 €
Catégorie C	1 954,18 €

Gestion des départs, des recrutements et de la mobilité

Sur l'exercice 2021, la Ville a procédé à une analyse de ses besoins à l'échelle de chaque service afin de les renforcer mais aussi d'organiser et de structurer rigoureusement les services de la collectivité en fonction des différents départs et de la volonté des élus d'offrir de nouveaux services aux usagers.

En 2021 la création du service de la Police Municipale a induit le recrutement de 6 agents de la filière Police Municipale pour un coût total en charges de personnel de 185 561,24 €. Par ailleurs la volonté de coordonner et de structurer, la volonté de proposer de nouvelles activités au service de la population, ont conduit à l'arrivée d'un responsable enfance, jeunesse et politique de la ville, d'un collaborateur de cabinet, d'un conseiller numérique, d'une coordinatrice du dispositif de Cité Educative..., ce qui justifie de l'augmentation en termes de charges de personnel.

Concernant les départs durant l'année 2021, aucun agent n'a fait valoir ses droits à la retraite. Cependant, 4 agents ont quitté la collectivité, 2 agents par le biais d'une rupture conventionnelle et 2 autres agents par choix de mutation au sein d'une autre collectivité. Sur les 4 départs enregistrés, 2 ont été remplacés. En effet, tout en garantissant la continuité et le bon fonctionnement des services, le non-remplacement systématique des départs est pallié par une réorganisation et optimisation des ressources humaines.

La variation annuelle des effectifs

Catégories d'agents	2018	2019	2020	2021
Saisonniers (juillet – août)	81	88	78	67

Chaque année, la commune engage des contrats saisonniers durant les mois de juillet et août pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergements, mais aussi, depuis l'arrivée du bateau Isara en 2019, 2 agents en contrats saisonniers aux postes de capitaine et de matelot d'avril à octobre.

Les temps de travail

Tous les agents, hormis les ATSEM²², sont sur une durée effective de 36 h 15 par semaine du lundi au vendredi, les ATSEM effectuant 35 heures par semaine.

²² Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Les services administratifs assurent une ouverture au public de 36 h 15 du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le service état-civil en mairie est ouvert en sus au public le samedi matin de 8 h 15 à 12 h 00, les agents concernés récupèrent donc leurs heures travaillées.

Les autres services : bibliothèque (ouverte aux usagers le samedi), Police Municipale ... ont dû adopter une répartition horaire des 36 h 15 par semaine différente afin de mieux répondre aux attentes de la population.

Tous les agents bénéficient donc d'un système de RTT de 6 jours par an, hormis les ATSEM, qui sont sur un temps de travail de 35 heures par semaine.

Au niveau des heures supplémentaires effectuées, il est laissé au choix de l'agent d'en demander le paiement ou la récupération notamment lorsqu'il s'agit de manifestations particulières nécessitant une mobilisation des équipes en dehors des horaires de travail habituels.

Il est à noter également qu'une Charte de Vie et d'Organisation est à l'étude afin de pouvoir amplifier le service rendu aux usagers tout en proposant plus de flexibilité aux agents en termes d'horaires.

Dans le respect des dispositions légales, l'ensemble du personnel à temps complet communal bénéficie de **25 jours de congés**

annuels pour les titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Prévention et absentéisme

Au cours du dernier trimestre 2021, chaque agent a pu s'entretenir avec l'infirmière du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59). En effet, de concert avec le médecin de prévention, elle réalise des entretiens en santé au travail selon un suivi périodique et un protocole écrit.

En juillet 2020, la collectivité a fait le choix de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une durée de 3 ans afin de veiller à la sécurité et à la protection de la santé.

Les médecins de prévention du CDG59 ont pour objectif de permettre aux employeurs territoriaux de satisfaire à leurs obligations dans ces domaines.

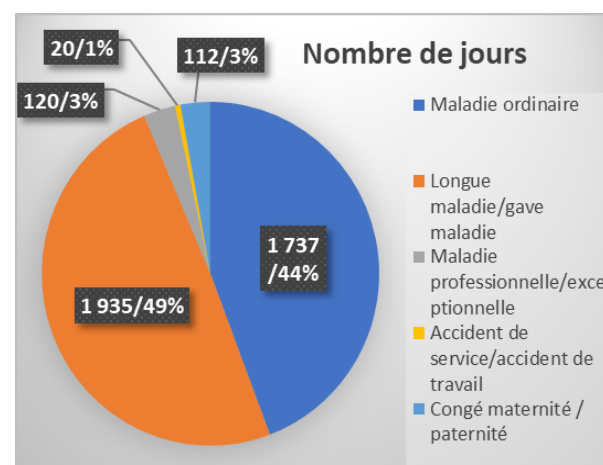
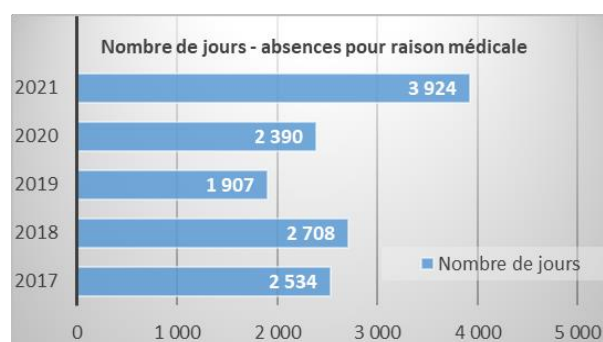
Pour ce faire, ils ont vocation à mener toutes les actions portant sur :

- la surveillance médicale des agents et l'accompagnement ;
- les actions de prévention sur le milieu professionnel ;
- le maintien dans l'emploi et le reclassement des agents.

La commune fait donc appel à l'assistance du CDG59, selon les dispositions de l'Article 26-1 de loi 84-53 du 26 janvier 1984, dont les

services de médecine préventive et de prévention des risques professionnels, mis à disposition sur demande.

Le nombre de jours d'absences est de 3 924 en 2021, en hausse dont l'explication trouve son origine dans les absences COVID mais aussi les absences longue maladie qui représentent 50 % des arrêts comme en témoigne le second graphique.



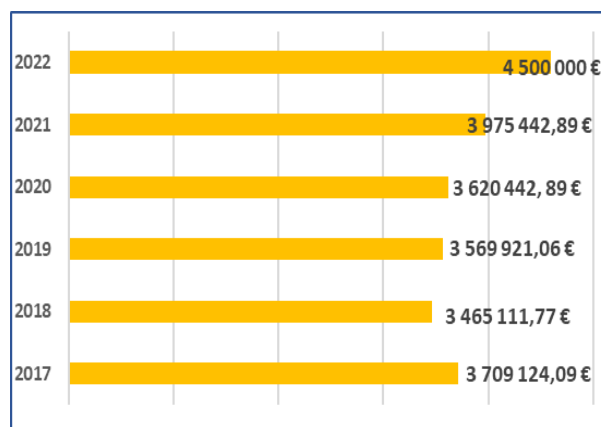
L'augmentation de l'absentéisme pour raison médicale s'explique notamment par le vieillissement de la population des agents territoriaux avec une augmentation significative des absences de longue durée pour longue maladie.

Perspectives et évolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour 2022

Le budget alloué au « personnel » proposé pour 2022 est établi en poursuivant principalement les objectifs suivants : pérenniser la maîtrise de la masse salariale, poursuivre le développement de l'efficacité organisationnelle tout en maintenant la qualité et la multiplication des services à destination de sa population.

Soucieuse de se donner les moyens humains de ses ambitions et de permettre aux services une optimisation de leur fonctionnement, la collectivité fixe des orientations budgétaires en augmentation pour l'année 2022.

La politique de recrutement envisagée ne suppose pas de remplacements poste pour poste mais implique une véritable optimisation organisationnelle des services au sein desquels des retraites sont également envisagées. Par conséquent, à chaque départ en retraite, une analyse globale des besoins sera effectuée et l'affectation du crédit de poste sera faite en fonction des besoins et de la stratégie.



Au regard de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, la proposition de budget du personnel de la Ville d'Hautmont pour l'année 2022 est de 4,5 M €.

La comptabilisation de provisions

27,4 K € de provisions
*dans le cadre
de contentieux*

32

Dès lors qu'un contentieux est ouvert en première instance, il appartient à la collectivité de provisionner les sommes correspondantes à l'évaluation des risques encourus. A ce titre et pour répondre à cette exigence, il est proposé de prévoir au budget 2022 une enveloppe de 27,4 K € afin de constituer les provisions nécessaires. Celle-ci fait référence à une action en justice de la société VTC chargée de prestations de tournage, montage et réalisation de vidéos et photographies au profit de la Commune.

Les charges financières

Charges financières pour 2022 :
670 K € (+11 %)

Les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, devraient progresser de l'ordre de 10 à 11 % ; cette hausse résultant des emprunts souscrits à taux variables.

3.3 Un modèle de financement des investissements qui doit s'appuyer sur une optimisation des ressources propres :

La Commune poursuivra les investissements engagés et engagera les nouveaux projets issus du programme municipal. Sur 2022, l'enveloppe d'investissement envisagée est de l'ordre de 7,7 millions d'euros, sans recours à l'emprunt et sur la seule base de l'autofinancement et des ressources propres afin de poursuivre le désendettement.

➤ Le caractère essentiel des ressources propres :

- FCTVA 2022

Le FCTVA²³ 2022 est évalué à 747,1 K € sur la base des investissements réalisés en 2021. Cette ressource est répartie sur le budget Annexe ANRU pour 65 K € et sur le budget principal à hauteur de 682,1 K €.

- Cessions 2022

Les cessions seront inscrites au cours de l'exercice dès lors qu'elles seront certaines, afin de ne pas anticiper des recettes qui ne se réaliseraient pas. En matière d'inscription de recettes, le principe de prudence prévaut, il est source de bonne gestion.

²³ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- Les subventions d'équipement 2022 :

La part de financement au titre des subventions d'équipement est évaluée à 869,6 K euros pour l'exercice à venir.

A ce stade le montant ne correspond qu'aux subventions acquises.

Les subventions sollicitées, mais pour lesquelles nous n'avons aujourd'hui aucune notification s'élèvent à 1,54 M € ; elles seront inscrites au fur et à mesure des notifications reçues, là encore par principe de prudence.

<i>Projets / financeurs</i>		
Stade Dembiermont	Sollicité	Acquis
<i>FAFA</i>	<i>115 812,00</i>	
<i>ANS</i>		<i>208 000,00</i>
Chapelle St Eloi		
<i>DRAC</i>		<i>224 129,00</i>
<i>FEDER</i>	<i>554 618,00</i>	
Accessibilité		
<i>DETR</i>		<i>13 352,49</i>
<i>DETR</i>	<i>36 450,00</i>	
Ecole Fontaine		
<i>Etat - Plan de relance</i>		<i>125 987,00 €</i>
<i>Région</i>		<i>118 514,00 €</i>
Collège Périer		
<i>Région</i>	<i>17 758,00</i>	
Sécurisation des établissements scolaires		
<i>FIPD</i>	<i>58 285,00</i>	
Groupe scolaire Deniès-Les Roses		
<i>DSIL</i>	<i>654 056,00</i>	
Bibliothèque		
<i>DETR</i>		<i>73 770,00 €</i>
Socle numérique de base		
<i>Etat - plan de relance</i>		<i>51 995,00 €</i>
Salle Pirart		
<i>Département</i>		<i>53 917,00 €</i>
Vidéoprotection		
<i>FIPD</i>	<i>106 700,00</i>	
MONTANT TOTAL HT	<i>1 543 679,00</i>	<i>869 664,49 €</i>

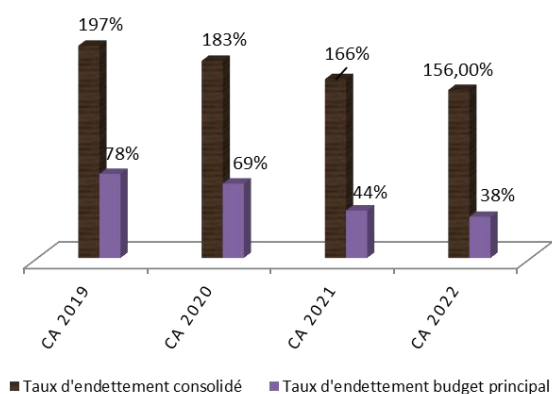
34

➤ **Montant prévisionnel du recours à l'emprunt :**

Il est proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 de ne pas recourir à l'emprunt, dans la cadre d'une politique de désendettement amorcée en 2020.

▪ Ratios et indicateurs prévisionnels d'endettement :

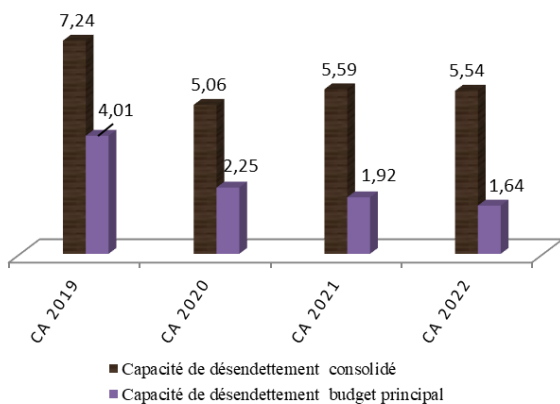
Taux d'endettement :



Le taux d'endettement consolidé à fin 2021 est de 166 %.

Pour 2022 il est attendu à 156 %, soit une baisse de 6 % de l'endettement global de la Commune. L'endettement du seul budget principal est faible, la dette est aujourd'hui essentiellement concentrée sur les budgets annexes.

Capacité de désendettement



De l'ordre 5,6 ans en données consolidées fin 2021, cette capacité de désendettement est très en-deçà du seuil d'alerte fixé à 11 ans. La Commune veillera sur la période 2020 – 2026 à ne pas dépasser les 6 années. Pour 2022, le prévisionnel conduit à estimer celle-ci à 5,5 ans.

3.4 Programmation des investissements

L'investissement constitue un pilier du développement des infrastructures et de l'attractivité du territoire communal.

Pour l'exercice 2022, l'enveloppe envisagée est de l'ordre de 7,6 M €.

Pour assurer un suivi rigoureux et transparent de ces investissements, il est proposé de suivre les projets pluriannuels sous forme d'Autorisations de Programme et les projets annuels sous formes d'opération d'équipement.

AP/CP

AP : Autorisations de Programmes

CP : Crédits de Paiement

Les AP/CP permettent de suivre fidèlement les investissements à caractère pluriannuel en assurant la réservation de l'enveloppe globale du projet et la répartition prévisionnelle de cette enveloppe sur chaque exercice.

Elles sont votées en Conseil Municipal.

36

➤ Programmes d'investissements 2022 envisagés :

Sécurité publique

Programme 2022 :

Vidéo Protection : Tranche 2



Scolaire

Programme 2022 :

- Réfection de la toiture de l'école Victor Hugo
- Socle numérique de base écoles élémentaires dans le cadre d'appels à projets
- Sécurisation des abords des écoles
- Rénovation de l'école Périer :
 - ↳ Installation d'un ascenseur
 - ↳ traitement de l'acoustique
- Entretien des écoles
- Rénovation de l'école Denies :
 - ↳ rénovation thermique
 - ↳ énergétique, accessibilité
- Rénovation école Fontaine : Phase 3
 - ↳ Ascenseur, nouvelle entrée, refonte sanitaire, peinture et menuiseries intérieures, électricité, cour de récréation, menuiserie du gymnase



37

Culture, sport, numérique

Programme 2022 :

- Rénovation du Centre Culturel : Lancement des études
- Rénovation extension de la Maison de Quartier du Bois du Quesnoy : Lancement des études
- Réalisation du complexe sportif Jean Damien : Réalisation du concours d'architecte, choix de la Maîtrise d'Oeuvre
- Rénovation du Stade Dembiermont : réalisation des vestiaires et du club house



- Rénovation de la Salle Pirart : Pose d'un nouveau sol
- Développement du numérique dans les services de la mairie

Rénovation urbaine, grands projets

Programme 2022 :

- Transformation de l'Abbaye : Lancement des études et dépôt de permis
- Démolitions : rue de Louvroil en diffus
- Acquisitions foncières :
 - ↳ Emprise Graine des pains + indemnité d'éviction
 - ↳ 142 et 148 rue de Boussières
- Traitement et résorption de l'habitat insalubre : Opérations RHI 6, RHI 7 et RHI Pôle Gare
- Demande de prolongation de la convention EPF relative aux friches CFMN jusqu'en 2023
- Convention EPF relative aux friches Paquet valable jusqu'en avril 2023
- Pôle Gare : Etudes en concertation avec la CAMVS
- Village des Marques : Accompagnement de JMP Expansion



38

Rénovation et entretien du patrimoine

Programme 2022 :

- Entretien du patrimoine routier :
 - ↳ en Maitrise d'Ouvrage Ville :
 - ↳ en Maîtrise d'Ouvrage AMVS :
- Entretien du patrimoine bâti communal



Mise en accessibilité

Programme 2022 :

- ↳ Mairie : rampe et réaménagement de l'accueil au public
- ↳ Bibliothèque



Les deux tableaux ci-dessous rassemblent l'ensemble de ces investissements.

Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP)

39

Libellé de l'opération	Montant de L'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Rénovation des chaussées communales	6 000 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Rénovation des bâtiments communaux	7 000 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000,00
Déploiement vidéoprotection	736 200,00	256 200,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Entretien des écoles	500 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Acquisition foncière	850 000,00	450 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Démolitions hors RHI	1 617 000,00	217 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	500 000,00
Développement numérique services mairie	250 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Rénovation du Centre culturel	772 455,00	51 600,00	360 428,00	360 427,00		
Transformation de l'Abbaye	2 544 000,00	84 000,00	360 000,00	2 100 000,00		
Réalisation complexe sportif Jean Damien	13 056 000,00	360 000,00	1 282 440,00	1 630 510,00	4 891 525,00	4 891 525,00
Rénovation extension Maison de Quartier du Bois du Quesnoy	783 740,00	42 000,00	370 870,00	370 870,00		
Rénovation école Denies Les Roses	1 920 000,00	42 000,00	626 000,00	626 000,00	626 000,00	
TOTAL	31 529 395,00	3 352 800,00	5 369 738,00	7 457 807,00	7 887 525,00	7 461 525,00

Opérations d'équipement 2022

Libellé de l'opération	Investissement 2022
AD'AP 2022	376 000,00
<i>dont Mairie</i>	<i>80 000,00</i>
<i>dont Bibliothèque</i>	<i>296 000,00</i>
Rénovation Stade Dembiermont	631 730,00
Réhabilitation Chapelle St-Eloi	666 900,00
Socle numérique de base - écoles élémentaires (appel à projets)	74 425,00
Opération RHI	1 360 000,00
<i>dont RHI 6</i>	<i>220 000,00</i>
<i>dont RHI 7</i>	<i>440 000,00</i>
<i>dont RHI Pôle Gare</i>	<i>700 000,00</i>
Réfection toiture Ecole Victor Hugo	250 000,00
Rénovation Salle Fontaine	228 000,00
Rénovation école Périer (accessibilité + acoustique)	402 620,00
Rénovation sol Salle Pirart	136 375,00
Sécurisation des établissements scolaires	86 400,00
TOTAL	4 212 450,00

➤ Programmes d'investissements 2022 des budgets annexes :

40

ANRU

Le programme ANRU est arrivé à son terme.

Ce budget annexe ne porte plus que de la dette, il est donc prévu de le clôturer et de le fusionner avec le budget principal au cours de l'année. Cette problématique sera étudiée en lien avec les services de la Trésorerie.

Port à Sec

Une enveloppe de 60 K € sera nécessaire pour procéder aux travaux suivants qui doivent faciliter la vie des entreprises :

- Pose d'interphone au portail
- Installation de sanitaires

La société LOC SAMBRE a adressé son préavis et quittera les locaux début mai.

Une réflexion est en cours pour trouver la meilleure solution et la plus pérenne en matière de location avec les acteurs locaux et du territoire.

Un certain nombre d'investissements potentiels existe : voiries Poids Lourds, aire de parking et retournement, amélioration du revêtement des halls. Toutefois ces chantiers ne peuvent être inscrits en 2022, au regard des sommes déjà dépensées sur le site et le manque de visibilité sur les locations à venir.

Les orientations budgétaires 2022 en chiffres

ZOOM

Charges de gestion :

- chapitre 011 : budget stable (hors fluides)

Produits de gestion :

- +1 % sur la DSU
- -0,5 % sur les taux de TFB et TFNB

Budget des dépenses d'équipement proposé en 2022 :

7,6 M €

Financement prévisionnel des investissements 2022 :

- 100 % ressources propres
- Aucun recours à l'emprunt

Encours prévisionnel de dette au 31/12/22 :

27,94 M €

Taux d'endettement prévisionnel

156 %

Capacité de désendettement 2022 :

5,5 ans

Epargne brute prévisionnelle:

5 M €

Epargne nette prévisionnelle :

2,36 M €

Synthèse

L'année 2021 fut encore marquée par les conséquences de la crise sanitaire, et les communes ont traversé celle-ci avec une dégradation de leurs équilibres financiers, mais dans des proportions moins fortes qu'attendu, avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise n'ayant pas touché uniformément tous les secteurs de l'économie et donc tous les territoires.

Le Gouvernement compte sur la résilience des communes et plus largement de l'ensemble des collectivités pour jouer un rôle essentiel en 2022 dans l'investissement, moteur de la reprise économique et de la croissance.

Pour accompagner ces collectivités, et conformément à l'engagement du Président de la République, la stabilité des dotations sera maintenue.

Notre Commune a plutôt bien résisté à l'impact de la crise sanitaire d'un point de vue strictement budgétaire. Certes les projets ont pris du retard, mais c'est l'apanage de la plupart des collectivités. A l'exception d'un endettement qui demeure élevé à la clôture de l'exercice 2021, mais qui relève d'un héritage de la gestion passée, la situation financière de la Commune demeure satisfaisante et permet, grâce à un niveau d'épargne positif et une certaine dynamique en matière de recherche de financements, d'aborder l'exercice 2022 avec sérénité et ambition pour nos investissements engagés et à venir. La Commune pourra ainsi assumer pleinement son rôle dans la relance de l'économie locale.

Bien entendu des efforts de gestion seront à poursuivre, notamment sur les principaux postes de dépenses que sont les charges de fonctionnement courant, les charges de personnel et les subventions et participations versées, dans un contexte où les recettes ne sont plus si dynamiques d'une part, et que la municipalité a prévu de diminuer à nouveau les taux d'imposition locaux d'autre part.

En investissement, le remboursement de la dette sera bien entendu la première dépense, puisqu'obligatoire. Les programmes d'investissement seront réajustés budgétairement pour coller aux phases opérationnelles. L'ensemble des programmes, dès lors qu'ils seront relatifs à des

opérations identifiées, seront suivis par l'intermédiaire d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement, afin d'assurer transparence et fiabilité dans leur suivi.

En matière de recettes d'investissement, la Commune pourra compter sur les ressources habituelles, notamment les subventions de l'Etat (DPV²⁴ et DSIL²⁵ en tête), ainsi que le FCTVA²⁶. La Commune n'aura pas recours à l'emprunt.

²⁴ Dotation Politique de la Ville

²⁵ Dotation de Soutien à l'Investissement Local

²⁶ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée